Décharge 1993: suivi

1996/2006(DEC) - 26/03/1996

La commission a adopté la proposition de résolution par 10 voix contre 1. Elle a saisi cette occasion pour éclaircir sa position sur certaines questions, qui- à titre d'exemple, en matière de ressources propres, d'application de la réglementation des Fonds structurels de 1993, de gestion des programmes PHARE et TACIS- découlent des réponses fournies par la Commission à la résolution du Parlement sur la décharge pour l'exercice 1993.